

Fribourg

Autor(en): **G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **15 (1924)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-111135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fribourg.

A qui voudra, dans l'avenir, mesurer l'effort tenté chez nous, durant les trente dernières années, au profit de l'instruction publique, les seuls comptes de l'Etat fourniront les éléments d'une appréciation loyale et irréfutable. En les compulsant, on ne tarde pas, en effet, à reconnaître que les développements successifs de notre organisation scolaire ne doivent pas supporter le poids de la responsabilité des difficultés financières qui troublent notre ménage cantonal comme celui des divers Etats confédérés. Le canton de Fribourg ne s'est point ruiné en constructions luxueuses ; modeste autant que prévoyant, il a complété son système d'écoles sans aggraver les charges des contribuables. Il semble, disions-nous dans notre chronique de l'année passée, qu'il fut de règle à Fribourg d'assurer les améliorations nécessaires en désaffectant ou en transformant de vieux immeubles. Si l'adaptation de l'ancienne caserne de Pérolles pour le service de la faculté des sciences, du Musée d'histoire naturelle, du technicum, de la station laitière et des cours agricoles d'hiver, exigea des sacrifices, l'installation des trois autres facultés universitaires au Lycée construit jadis par les jésuites, se fit sans bourse délier. Seul aurait pu s'en plaindre le Collège cantonal dépossédé d'un édifice où ses classes supérieures trouveraient, pendant un siècle, le moyen de satisfaire aux besoins d'un accroissement continu de leur effectif.

L'Université y fut donc au large tant qu'elle ne comporta que les facultés de théologie, de droit et des lettres. Aujourd'hui encore leurs quatre cent cinquante élèves s'y meuvent à l'aise, et le jour où le rez-de-chaussée du bâtiment et quelques salles du premier étage qui abritent la collection des sculptures de la duchesse Colonna, notre galerie de tableaux et quelques sections du Musée historique, seront rendus à leur destination primitive, l'école des hautes études aura réalisé un désir souvent manifesté.

Cette institution, qui continue sa noble tâche avec le même entrain qu'au début, qui groupe la jeune élite intellectuelle de la Suisse catholique et des représentants de vingt nations différentes, n'a point, cependant, exigé du pays des subsides tels que le budget cantonal en ait été impressionné. Son histoire est intéressante à ce titre déjà ; elle mériterait « de tenter quelque amant des loisirs studieux », et la thèse qu'en pourrait composer quelque plume sagace ne manquerait pas d'être fort révélatrice.

On y soulignerait, tout d'abord, le souci permanent de créer, sans frapper d'une contribution trop lourde l'idéalisme d'un petit peuple, une œuvre indispensable à nos coreligionnaires, utile au pays et capable d'imprimer à la ville de Fribourg, si sommeillante jadis, une activité qui assure encore aujourd'hui son essor. Qu'il nous soit permis, pour relever cette chronique, d'en donner une succincte relation !

Ce fut le 23 octobre 1889 que l'Université inaugura son enseignement juridique et littéraire. Mais la décision fondamentale dotant l'établissement avait déjà été adoptée trois ans auparavant. Elle était intervenue sous forme d'une conversion des dettes de l'Etat, opération heureuse s'il en fut puisqu'elle dégagea un capital de deux millions et demi. La charge publique n'en fut point accrue et même deux dégrèvements d'impôts seront accordés dans la suite. La participation d'un demi-million demandée à la capitale eut sa contre-partie dans l'abolition d'un privilège en matière d'imposition communale qui permit à la ville de Fribourg de faire le service des annuités de sa donation.

Conçue dans le même esprit et avec une aussi louable préoccupation, la Banque de l'Etat procura à la trésorerie d'autres ressources, — près de six cents mille francs actuellement, — tout en assurant au canton maints avantages comme institut régulateur du crédit public. La Banque fit, dès lors, à l'Université le versement annuel d'une subvention de quatre-vingts mille francs et, en retour de cette contribution, appréciable sans doute, elle trouvera, plus tard, une compensation dans la gestion des fonds de garantie de deux emprunts à lots, gestion qui lui laisse un bénéfice suffisant pour solder sa prestation universitaire.

En 1896, Fribourg vit s'ouvrir la quatrième Faculté, celle des Sciences, qui avait provoqué le rachat à des conditions favorables des installations de la Société en liquidation des eaux et forêts. Il en sortit une création nouvelle, base de la politique électrique fribourgeoise dont le programme initial vient d'être couronné par l'établissement d'un bassin d'accumulation au lac de Montsalvens. Et voici qu'à leur tour nos entreprises électriques subventionnent la Faculté des sciences, tout en conservant au canton la propriété et le monopole d'une industrie féconde et puissante, qui couvre ses frais, rente le capital investi et procure à l'Etat des ressources qui s'accroissent sans cesse. N'est-ce pas ici encore l'idée maîtresse de la fondation de l'Université qui triomphe : ouvrir une école dont la dotation tout entière soit trouvée sans le concours direct du trésor public. Entière ! ce mot rigoureusement exact demeura irréfutable jusqu'à la période qui a suivi la guerre et qui apporta partout une grave perturbation économique.

A l'occasion de la revision légale des traitements, il fut inscrit au budget cantonal la somme utile au relèvement de la modeste rétribution du personnel universitaire. Cet appoint fixé aujourd'hui à quatre-vingt-deux mille francs, le seul qui avait été sollicité au trésor depuis la fondation de l'Université est, cependant, compensé par la rente du capital qu'avait procuré, — en dehors du fonds de garantie, — l'emprunt à lots si rémunérateur de 1902. Ce capital constitué au profit de cliniques prévues dans le plan d'une faculté de médecine est maintenant affecté, à la décharge de l'Etat et des communes, à l'entretien de l'Hôpital cantonal.

Ce rapide aperçu devrait être complété par l'énumération de 45 fondations en faveur des études supérieures qui présentent actuellement un sommaire de douze cent mille francs. L'Université a donc provoqué en notre canton la réalisation de progrès essentiels tout en ménageant avec un constant scrupule les ressources du pays et en faisant rayonner autour d'elle sa chaude et bienfaisante lumière.

* * *

Que si, méconnaissant les compensations égales apportées d'autre part, on devait regretter l'inscription au budget d'un crédit annuel pour le compte de notre principale institution scolaire, il serait juste de se demander si la caisse de l'Etat fut marâtre à l'endroit des autres établissements cantonaux d'instruction publique. N'importe-t-il pas de savoir que, en la même circonstance, sa contribution aux écoles primaires, traitements, primes d'âge, allocations à la caisse de retraite des instituteurs, a passé de cent à sept cent mille francs, qu'une progression semblable se retrouve au chapitre des écoles secondaires et que l'antique **collège Saint-Michel** a obtenu un important relèvement de sa part aux deniers publics.

Créée en 1581, cette vénérable institution si aimée du peuple fribourgeois, qui conserve avec reconnaissance la mémoire de son fondateur, le père Canisius, est aujourd'hui logée à l'étroit. Son immeuble a encore grand air en dépit de l'aspect vétuste de l'une ou l'autre de ses ailes. L'ancien recteur, M. le Dr Jaccoud, qui présida pendant près de quarante ans aux destinées du Collège, n'avait jamais perdu de vue le besoin d'agrandir et de moderniser ses installations. Il caressait un projet de construction d'une annexe destinée à l'internat central et de locaux pour l'école commerciale. Cette idée qui est partagée par de nombreux amis de l'établissement, M. le Dr Hubert Savoy, le nouveau recteur, l'a reprise

avec l'entrain qui caractérise son action. Le Collège mérite qu'on accepte enfin la solution entrevue à ce problème vital : ses nombreux élèves, — près de mille durant les derniers exercices, — le nombre élevé des candidats qu'il prépare aux épreuves des diverses maturités lui donnent des droits incontestables à la sollicitude des pouvoirs publics. Au surplus, la seule aile envisagée pour l'internat pourrait être construite par les moyens propres de cette annexe de l'établissement.

Une autre institution verra ses locaux s'élargir et se multiplier avec plus de facilité encore. Grâce à la construction, à Grange-neuve, d'un vaste immeuble qui abrite quelques sections de l'Ecole cantonale d'agriculture, le **technicum** devient l'héritier d'une partie des salles occupées naguère par la station laitière et les cours agricoles d'hiver. Son internat est enfin établi dans un édifice confortable, bâti en vue d'un pensionnat, et situé non loin de l'installation scolaire. On constate déjà, après une première année d'exercice, les bienfaits de cette maison de famille où une bonne partie des élèves techniciens sont assurés d'un logement et d'une pension dans les meilleures conditions d'hygiène et de sauvegarde.

L'ancien monastère construit à Hauterive par les religieux de Citeaux est affecté à l'école **normale** des instituteurs. En vertu de la loi organique de l'école, cette installation devait être temporaire. Chez nous comme ailleurs, rien ne dure comme le provisoire, qui persiste à Hauterive depuis soixante ans. Ce n'est point médire de cette antique demeure que de signaler ses multiples imperfections, l'insuffisance des installations et l'éloignement d'un centre important. En attendant que notre situation financière, ayant retrouvé son équilibre d'antan, puisse doter l'école d'un édifice plus conforme à son but, le nouveau directeur, M. le Dr Dévaud, professeur de pédagogie à l'Université, s'applique avec un zèle louable à donner un essor nouveau à toutes les parties de l'établissement dont il a la responsabilité. Déjà, une classe d'application a pu être organisée ; elle sera fréquentée par une vingtaine d'enfants habitant la région circonvoisine et affranchira nos normaliens de la course hebdomadaire qu'ils étaient tenus d'effectuer pour suivre un cours de didactique pratique dans les écoles primaires de la ville de Fribourg.

* * *

Cette institution, de même que les écoles secondaires de la partie française du canton ont été dotées d'une **anthologie** destinée,

par l'étude rationnelle des textes, à l'enseignement de la langue maternelle. Ce recueil composé par une commission spéciale renferme de nombreux morceaux littéraires réunis avec goût et où les poètes et prosateurs romands occupent enfin leur place et voisinent sans infériorité avec les auteurs français.

Dans le même ordre d'idée, nous signalerons avec plaisir d'autres tentatives qui rénoveront bientôt la série de nos manuels scolaires. C'était, il y a deux ans, l'édition d'un nouveau **syllabaire** conçu sur le plan de la méthode analytico-synthétique adaptée à l'étude de la lecture par le regretté chanoine Horner à qui l'école fribourgeoise est redevable d'incontestables progrès. Sa révision est l'œuvre d'une institutrice de Fribourg, Mlle Marchand, qui y a condensé une expérience de vingt ans dans l'enseignement élémentaire, et l'institut Benziger et Cie, à Einsiedeln, en a fait une œuvre typographique remarquable.

Une autre commission a étudié la refonte du **livre de lecture** pour les élèves du cours moyen. Son travail livré à l'impression sera tantôt édité sur les presses de l'Œuvre de St-Paul, à Fribourg.

La publication du 4^e et du 5^e livre de lecture à l'intention des écoles allemandes fait l'objet de tractations avec l'imprimerie Benziger à qui l'on doit déjà l'édition des premiers tomes de cette série. La rénovation des cahiers de calcul pour les écoles primaires françaises a été étudiée par deux instituteurs, MM. Pauli et Jacob, sur un plan nouveau, qui tient compte de tous les progrès expérimentés ailleurs dans cette partie des moyens d'enseignement à l'usage des élèves. Enfin, nous aurons achevé notre revue de l'année scolaire dans notre canton, en annonçant que l'institut artistique et typographique Kummerly et Frey, à Berne, met la dernière main à la préparation d'une **carte murale fribourgeoise**. Déjà les épreuves soumises accusent des perfectionnements appréciables en cette matière qui a vu tant d'améliorations depuis la publication de la carte murale de la Suisse aux frais de la Confédération. L'orographie du canton de Fribourg moins tranchée peut-être qu'en d'autres régions helvétiques ressort de manière à satisfaire les exigences des plus difficiles. Ses teintes s'enlèvent avec force sous les impressions successives du relief, et les autres indications topographiques, cours d'eau, voies de communication, localités, forêts, concourent à faire de la nouvelle carte un excellent instrument de travail et une belle œuvre honorant à la fois les presses Kummerly et Frey et la commission qui en surveille la publication.

D'autres projets sont entrevus encore qui feront l'objet de la prochaine chronique. A chaque jour suffit sa peine ! G.